

Autour de la table de Shabbat n° 361 Vayetsé
Inauguration de la 8ème année de la parution du feuillet
Autour de la table de Shabbat



Madame Yéhoudit Bat H'ana Zana offre ce livret à son mari Daniel David Ben Chlomo à l'occasion de leur première année de mariage. On leur souhaitera une grande bénédiction de réussite matérielle et spirituelle dans ce qu'ils entreprennent. Mazel Tov !

Casser les idoles de son père...

Cette semaine notre Paracha traite de la descente de notre saint Patriarche Jacob dans les terres étrangères de Haran (en dehors d'Israël), dans la maison de sa mère afin de se marier. Jacob est le symbole de la droiture et de l'étude de la Thora. Il travaillera d'arrachepied chez son beau-père, Lavan, durant sept années afin de mériter de se marier avec Rachel. Seulement Lavan est un grand roublard et le jour des noces il échangera Rachel pour Léa, son ainée. Il prétextera que dans son pays l'habitude est de marier l'ainée avant la cadette (Or dans notre cas, Jacob avait stipulé d'une manière claire qu'il voulait se marier avec Rachel et personne d'autre... Donc il s'agissait *d'une belle* entourloupe). Cependant Jacob ne se découragera pas, et continuera à travailler sept autres années afin de contracter les liens éternels du mariage avec notre matriarche Rachel Iménou. Après tout ce grand labeur, il travaillera six années supplémentaires à son compte. Après toute cette longue période, Hachem se révélera à lui et lui dira de quitter le pays afin de retourner en Terre Sainte. Il était temps qu'il s'occupe de la fondation des 12 tribus d'Israël. Jacob préviendra ses épouses qu'ils devaient rentrer en Erets. Rachel et Léa donneront leur plein accord. Elles désiraient ardemment rentrer en Israël et fonder leur famille loin de Lavan et de toute sa clique. Jacob connaissait son beau-père et savait pertinemment qu'il ne les laisserait jamais partir de son bled, car Jacob était le moteur de toute sa réussite matériel (à **cette époque Lavan était bien conscient que sa richesse provenait de la droiture de son**

gendre... Un peu comme de nos jours où une bonne partie de la population juive en terre sainte a voté pour les partis religieux sachant que les Bahouré Yéchivots et Avréhims assurent la bénédiction au pays. Bravo !), donc il choisit de prendre la poudre d'escampette afin de ne pas essuyer un refus catégorique. Jacob emmena sa famille. Rachel, Léa ainsi que les servantes et tous les enfants se dirigèrent vers Israël. Six jours après sa fuite, Lavan prendra ses armes et partira en direction du campement de son gendre afin de le tuer (C'est ce qu'on dit le soir de la Agada de Pessah : « **Lavan voulait anéantir Jacob** ». Mais la Providence Divine ne laissera pas notre saint Patriarche sans défense. La veille de l'arrivée de Lavan, Hachem se révélera à lui dans un rêve afin qu'il ne s'oppose pas au départ de son gendre sous peine de mort. Le lendemain, Lavan rencontrera amicalement Jacob. Cependant Lavan cherchera dans le campement des choses précieuses à ses yeux qu'il avait perdus, des idoles. Lavan se doutait que c'était Jacob qui lui avait volé juste avant son départ. Or, en vérité elles avaient été subtilisées par Rachel. Lavan fit une recherche minutieuse dans le campement tandis que Rachel les avait caché sous sa scelle. Lavan ne les retrouvera pas et repartit déçu, vers son pays sans son gendre Tsadiq ni ses idoles.

Le Saint Zohar (Paracha Vayetsé siman 380) explique quelque chose de profond. Il enseigne que **du fait que Rachel avait volé les idoles de son père, elle ne méritera pas de voir son jeune fils Binyamin** (Benjamin). En effet, les versets témoignent qu'elle mourra une heure

après l'accouchement de son deuxième fils alors qu'elle était en chemin près de Beth Lehem.

Le Talmid Haham de Bné Braq, Rav Harrar Chlita s'étonne car finalement Rachel a fait une Mitsva en volant les idoles de son père ! De cette manière Lavan évite de tomber dans la faute du culte idolâtre (qui est interdit même pour les gentils). **Donc pourquoi devra-t-elle être punie pour cela ?** D'autre part, le Rama (décisionnaire qui rapporte les coutumes ashkénazes) tranche que lorsque les parents sont mécréants il n'existe pas de Mitsva de les respecter (Kavod). Donc pourquoi la punir ? La réponse la plus percutante suit l'avis d'un grand décisionnaire, le Cha'h (à ne pas confondre avec le Rav Cha'h de Bné Braq décédé il y a quelques années) sur le Choul'han Arouh (Yoré Déa 241.4) qui écrit que s'il est vrai qu'il n'y a pas de marques de Kavod à donner à des parents mécréants, **il reste qu'il existe un interdit de les vexer ou à D.ieu ne plaise de leur faire du mal**. Donc un fils/fille ne pourra pas punir ses parents.

La distinction est intéressante (entre le manque d'honneurs et l'affliction), mais qu'on ne vienne pas à dire que l'auteur de "Autour de la Table du Shabbat" donne l'autorisation à ses lecteurs de plus en plus nombreux (Ken Yrbou) de manquer aux honneurs vis-à-vis de parents qui ne pratiquent pas H'allila (que D.ieu nous en préserve). En effet, premièrement, le Choul'han Arouh (coutume Séfarde) tranche différemment de l'avis du Rama (Ashkénaz), et écrit qu'un enfant doit honorer ses parents dans toutes les conditions. Deuxièmement, de nos jours le concept de mécréant est difficile à discerner. En effet la plupart des gens bien éloignés de la communauté n'ont aucune connaissance de la Thora ni de sa pratique. Ils sont beaucoup plus ignares que mécréant (Tinok ChéNichba). Donc dans ce domaine très sensible et dans des cas extrêmes on devra prendre conseil auprès d'une autorité Rabbinique reconnue avant d'adopter une quelconque attitude.

Cependant, après cette intéressante introduction le Zihron Yossef demande pourquoi au sujet d'Avraham Avinou il n'a pas été dit (d'après les paroles du Saint Zohar) **qu'il a été puni pour avoir casser les idoles de son père ?** Mes lecteurs le savent, encore tout jeune Avraham a pris le bâton est à casser toutes les statues de son père Térah (marchand d'idoles). Donc le jeune Abraham a causé une grosse perte dans le chiffre d'affaires familial qui était bien prolifique à pareil époque... Or dans aucun endroit nos Sages ont écrit qu'il avait été puni pour ces faits (d'avoir fait du mal à son père idolâtre) !

La réponse que je vous propose sera qu'au sujet d'Avraham il y avait une dispute idéologique au préalable avec Térah. Qui avait raison ? Le jeune Abraham qui prônait la foi en un D.ieu unique ou Térah vendeur de statuette à Barbès devant la sortie du métro ? Donc lorsqu'Avraham casse les idoles, il vient démontrer la nullité des dogmes paternels. Or, dans le cas de Rachel les choses sont bien différentes. Notre Sainte mère vient pour éviter que son père ne trébuche dans la faute et dérobera les statues. Cependant, il semble, qu'il n'y a jamais eu de discussion idéologique (Lavan ne s'est jamais remis en question). Donc lorsque Rachel vole les statuettes de son père c'est un acte qui n'amènera pas l'amendement de son fielleux père. Dans un cas pareil le Saint Zohar enseigne qu'elle sera punie (pour être plus exhaustif voir le commentaire de Rachi qui donne une autre explication sur la mort prématurée de notre Sainte Matriarche et le Hagaot Yad Chaoul sur Yoré Déa 241.4).

La chose mérite encore approfondissement mais d'après notre développement un fils/fille qui fait Téchouva alors que les parents restent accrocs de leur Smartphone (sans filtre) et qui passent leur temps à voir des films, à ne pas regarder, ou à faire toutes sortes de glissades dans des réseaux sociaux qui font froids dans le dos les uns plus que les autres... En un mot du tout à l'égoût... Malgré tout notre jeune Baal Téchouva ne pourra pas prendre le Smartphone de des parents et le jeter dans la poubelle de l'immeuble... Car s'il est vrai que notre valeureux Baal Téchouva tient à ce que ses parents héritent du monde futur et donc cessent de faire toutes sortes de glissades... Il n'empêche que le fils n'a aucun droit de provoquer la peine ou l'affliction à ses parents qui ne retrouvent plus à la sortie du Shabbat leur Smartphone dernier cri...

La solution que je vous propose est que notre vaillant Baal Téchouva prie sincèrement qu'Hachem ouvre les yeux de ses parents et surtout que notre Tsadiq se renforce par lui-même dans la pratique des Mitsvots et de l'étude de la Thora. Et si les choses ne s'arrangent toujours pas, il faut savoir qu'il existe toujours la possibilité de venir en Terre Sainte dans des Yéchivots francophones (j'en connais quelques-unes et je serai heureux d'aider ces jeunes dans leur recherche d'une solution adéquate) qui ouvrent grandes leurs portes pour accueillir ce public à la recherche d'un havre de paix et d'élévation spirituelle. Ein Yéhouch Baolam Clall/Il n'y pas de désespoir dans ce monde...

SIPPOUR ou comment changer sa paire de lunettes !

Comme cette semaine j'ai aussi parlé des rapports parfois difficiles entre les parents et les enfants (qui font Téhouva), j'ai choisi de finir ce bulletin sur cette histoire véridique qui aidera parents et enfants à mieux appréhender les événements de la vie.

Le Machpiah Rav Bidermann Chlita, a rapporté ces derniers temps une histoire véridique qui a eu lieu en Eret Israël. Cela se passe dans une des grandes villes du centre du pays à la sortie de Roch Hachana 5777 (2017).

Les rues étaient bondées de monde à l'attente des autobus pour rentrer chez soi.

Le temps passe et le dernier autobus pour Jérusalem n'arrivait toujours pas. La foule perdait patience, car il y avait aussi de nombreux enfants qui attendaient.

Les gens appelaient la compagnie de bus pour savoir ce qui se passait, mais personne ne répondait ou la réponse du standardiste se faisait très vague.

En face d'eux stationnait un bus vide qui affichait le n°350 pour Ashdod.



Voyant le temps s'allonger, et l'impatience de la foule grandir, une personne a pris son courage à deux mains et est allée voir le conducteur du bus en lui demandant une faveur, s'il pouvait faire une grande bonté pour toute cette foule en changeant de direction et partir pour... Jérusalem !

Le conducteur ne refusa pas et dit qu'il était prêt à partir pour la Capitale.

La foule qui attendait sur le trottoir n'en revenait pas que l'autobus change de destination et prenne tout le monde à bord !

Ils sont tous vite montés dans le bus, et chacun a béni chaleureusement le conducteur pour son audace et sa générosité. Et tout le long du trajet

les conversations échangées portaient sur la chance d'avoir un tel conducteur et chacun lui lançait un « Hazaq Vébarouh », « Yachér Koah' », (Bravo) etc.

À l'arrivée à Jérusalem, et après avoir déposé la plus grande partie des passagers, un des derniers voyageurs s'approche du méritant conducteur et lui demande : « Changer de direction pour un autobus, ce n'est pas banal, et si tes supérieurs l'apprennent, tu risques d'en prendre pour ton grade ! » Le conducteur lui répondit d'une manière complètement inattendue :

« En fait, c'est bien moi votre bus n 400 pour Jérusalem !

Seulement comme j'ai pris un peu de retard sur les horaires, je n'ai pas voulu recevoir les invectives de la foule pour l'heure tardive.

Alors je me suis garé devant la station et j'ai mis le n° de bus pour Ashdod.

C'est comme ça que j'ai accepté la demande d'un des voyageurs pour aller sur Jérusalem.

Et grâce à cela, j'ai reçu toutes les bénédictions de la foule... »

Le message pour nous, c'est de savoir que même avec les Fachlots/les bévues de la vie, quelquefois, tout dépend de la manière dont on les prend. Finalement la foule a passé un voyage agréable et inoubliable... Et c'est peut-être l'explication d'une Halakha difficile qui est de bénir Hachem pour le bien qu'il nous dispense dans la vie de tous les jours, comme pour le moins bon avec autant de joie dans tous les cas ! C'est peut-être le fait de savoir que fréquemment le mal que l'on perçoit dépend étroitement de la MANIÈRE dont on le voit. On peut s'énerver sur le conducteur du bus qui est en retard, mais aussi on peut finalement le remercier, car c'est grâce à lui si on rentre à la maison.

Coin Hala'ha: Dimanche soir (18 Décembre) on commencera à allumer les bougies de Hanouka. On les allumera, à priori, à la tombée de la nuit c'est à dire à l'heure de la sortie des 3 étoiles. L'allumage doit durer au moins une demi-heure. Lors de cet allumage on devra faire les bénédictions d'usage.

Lorsqu'on allume tardivement dans la nuit, si notre allumage donne dans la rue, tout le temps où il y a des passants, on fera les bénédictions. Si on allume à l'intérieur de nos maisons, dans le cas où on allume tardivement, on ne pourra faire les bénédictions que si les gens de la maison son encore éveillés et participent à l'allumage (au minimum une personne en plus). Dans le cas où on est seul et que l'heure est dépassé, on ne pourra plus faire de bénédictions.

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine, Si
D.ieu Le Veut
David Gold Soffer
tél:00972 55 677 87 47
e-mail:9094412g@gmail.com

Une bénédiction à David Timsit de Raanana et
à son épouse pour sa grande assiduité dans
son étude le matin au Beth Hamidrash/ Collel
du Rav Asher Bra'ha Chlita. Hazaq
VéniThazeq !

Un bon Zivoug pour Hana Bat Sultana
(Frédérique) et de la réussite dans ses études

Merci Hachem ! La "magnifique Table du
Shabbat" clôture sa 7^{ème} année de publication,
semaines après semaines, pour le plus grand
bien du public. Téphila L'Hachem : que D.ieu
Continue à me donner la possibilité matérielle
et spirituelle de poursuivre mon travail de
diffusion de valeurs juives dans vos familles.